Mise en ligne : 13 juillet 2014.
Dernière modification :4 octobre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

LE BUNGALOW, Chaudoc

Bungalow à Châu-dôc
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 164)

Mme CASTUEIL, gérante.
BUNGALOW à Châu-dôc

ADRESSES COMMERCIALES ALPHABÉTIQUES

PROVINCES DE LA COCHINCHINE
EUROPÉENS
(*Annuaire général de l'Indochine frse,* 1922, p. 156)

Mme NOBLET, gérante.

CHEZ NOS CONFRÈRES
Les bungalows de Cochinchine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 mai 1924)

À Chaudôc, un beau bâtiment bien situé, lequel serait suffisant si les affaires marchaient mieux de façon à permettre au gérant l'effort nécessaire.
L'Impartial.

CHAU DOC. — Concession à titre gratuit et provisoire à M. Arnaud d'un terrain de 2 ha. 46. 20, sis au village de Van-Giao (Chau-doc). — No 879.
Procès-verbaux du Conseil colonial de Cochinchine
Séance du 8 septembre 1931

Par requête en date du 4 mars 1930, M. Arnaud, gérant du bungalow de Chau-doc, a demandé, pour y cultiver des kapokiers, la concession, à titre gratuit, d'une parcelle domaniale d'une superficie de 2 ha. 46.20, sise au village de Van-Giao, province de Chau-doc.

L'affichage de cette demande, régulièrement effectué, n'a soulevé aucune réclamation.

La Commission provinciale des concessions, qui s'est transportée sur les lieux le 3 décembre 1930, n'a été saisie d'aucune contestation et a constaté que le terrain demandé était domanial et libre de toute occupation. Elle a proposé dans son procès-verbal d'accorder à l'intéressé la concession demandée.

Dans ces conditions, l'Administration locale a l'honneur de prier le conseil colonial de bien vouloir autoriser au profit de M. Arnaud, qui ne possède pour tout bien foncier

que 5 hectares de terrain sis à Chau-doc, la concession a titre gratuit et provisoire du terrain dont il s'agit.

Saïgon, le 29 janvier 1931.

Le gouverneur de la Cochinchine.

Signé : J. KRAUTHEIMER.

Adopté.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 448 :

Chaudoc (Cochinchine)

• Bungalow.

Gérant : [André] Arnaud.

• Hôtel du Bassac

Pas de nom d'exploitant

Par décisions du Gouverneur de la Cochinchine, en date du 2 août 1937 :
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 19 août 1937, p. 21929)

M. Arnaud (André) est autorisé à installer et à employer, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 février 1929, un poste radioélectrique privé de réception de la 3e catégorie servant uniquement à la réception de signaux ou communications n'ayant pas le caractère de correspondances particulières.

Emplacement du poste : Salle à manger du bungalow de Chaudoc.

Liste définitive par ordre alphabétique des électeurs français de la Chambre d'Agriculture de la Cochinchine pour l'année 1938 .

Numéros d'ordre	Nom et prénoms	Professions et domiciles	Lieux d'exploitation
17	Arnaud [André]	Gérant du bungalow du Bassac (Chaudoc)	Chaudoc

---

DANS NOS PROVINCES
Touchante manifestation franco-annamite
À l'occasion du départ de M. Giron
affecté de Châudôc à Giadinh
par un entrepreneur-carrier de Nuisam (Chaudôc)
(*L'Écho annamite*, 3 septembre 1940)

[…] Le champagne donné en son honneur, le 26 août écoulé, au bungalow géré, avec tant de remarquable distinction, par M. Arnaud, mérite une mention spéciale, tant pour la qualité de ce qu'on y dégustait que pour les sentiments qu'on y exprimait. […]